



17 Bis Village de Cosqueville
50330 VICQ-SUR-MER
Tél : 02.33.54.31.96
Fax : 02.33.54.77.95
Mail : vicqsurmer.mairie@orange.fr

ARRETE DE VOIRIE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

A2023-046

Le Maire de VICQ SUR MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de la Société RD PAYSAGE représentée par M. Dorian ROGER pour réaliser des travaux de broyage sur le chemin communal du Maurepas, à VICQ SUR MER le 14 décembre 2023,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique pendant les travaux, les dispositions suivantes sont arrêtées :

ARRÊTÉ

Article 1 – L'entreprise DR PAYSAGE est autorisée à intervenir sur le chemin communal du Maurepas, à VICQ SUR MER pour réaliser des travaux de broyage le 14 décembre 2023.

La route sera barrée à la circulation.

Article 2 – La mise en place de la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise DR PAYSAGE.

Article 3 – Le responsable de l'entreprise DR PAYSAGE et le chef de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vicq sur Mer, le 12 décembre 2023

Le Maire,
Richard LETERRIER

